



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
جامعة الجزائر 1 - بن يوسف بن خدة  
University of Algiers 1 - Benyoucef Benkhedda

كلية العلوم  
Faculty of Sciences



الجزائر في. 08/01/2025

## **Renouvellement des instances scientifiques des départements et de la faculté des sciences (CSF et CSD)**

En vertu du décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003, fixant les missions de l'université ainsi que les règles particulières relatives à son organisation et son fonctionnement, modifié et complété par le décret exécutif n° 06-343 du 27 septembre 2006, et de l'arrêté n° 57 du 5 mai 2004 relatif à la détermination des critères de répartition des représentants élus des enseignants selon les grades au sein du comité scientifique du département, et dans le cadre des préparatifs pour le renouvellement du Conseil Scientifique de la Faculté (CSF) et des Comités Scientifiques des Départements (CSD).

**Nous invitons Mesdames et Messieurs les Chefs de Département à organiser le processus électoral au sein de leurs départements selon le calendrier en annexe.**

Veillez porter ces informations à la connaissance des enseignants et prendre les dispositions pratiques nécessaires pour garantir le bon déroulement des élections :

- Afficher la liste des candidats (au plus tard 05 jours avant le scrutin).
- Préparer les listes d'émargement.
- Organiser les bureaux de vote.
- Assurer un dépouillement public à la clôture du scrutin.

Le dossier complet, comprenant le procès-verbal de dépouillement, sera transmis immédiatement au Recteur pour être soumis à Monsieur le Ministre. Les décisions organisationnelles seront prises conformément à la réglementation en vigueur, et les instances actuelles continueront de fonctionner jusqu'à l'installation des nouvelles instances.

### ✓ Composition du comité scientifique du département (CSD)

Le comité scientifique du département se compose **entre 06 et 08 représentants** répartis comme suit :

- Quatre (04) représentants parmi les professeurs.
- Deux (02) représentants parmi les maîtres de conférences (grade A et B).
- Deux (02) représentants élus parmi les maîtres assistants.

Si le nombre de professeurs en exercice dans le département est inférieur ou égal à 4, ils deviennent membres de droit, et il n'est pas nécessaire d'organiser une élection.

Si le nombre de professeurs en exercice est strictement inférieur à 4, les postes vacants seront ajoutés à ceux prévus pour les maîtres de conférences (grade A).

Si le nombre de professeurs en exercice est égal ou supérieur à 5, une élection sera organisée, quel que soit le nombre de candidatures.

### ✓ Représentation des enseignants au Conseil Scientifique de la Faculté (CSF)

- Deux (02) représentants parmi les enseignants de rangs magistraux (Pr + MCA) de chaque département.
- Deux (02) représentants élus parmi les maîtres assistants,

### ✓ Dispositions générales

Les membres représentants des enseignants sont **élus par leurs pairs**, pour un mandat de trois (03) ans renouvelable, parmi les enseignants permanents en activité au sein de la faculté.

Les présidents des CSD et du CSF sont élus pour un **mandat renouvelable pour une seule fois**, parmi les représentants des enseignants justifiant du grade le plus élevé.

Les enseignants occupant des fonctions administratives y compris les directeurs laboratoires de recherche, ne peuvent pas être candidats.

Mesdames et Messieurs les Chefs de Département sont priés d'organiser le processus électoral et de nous transmettre les noms des représentants élus accompagnés des PV d'élection, conformément au tableau annexé à cette correspondance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Doyen**



Handwritten signature in blue ink: **العميد**  
D. محجوب محمد مليك  
مكلف بـتسيير شؤون ادارة  
كلية العلوم جامعة الجزائر - 1

Official stamp: **الكلية العلمية والدراسات العليا**  
جامعة الجزائر